

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES DES TNO DE LA MITIS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

AVIS est par la présente donné par le soussigné, directeur général par intérim de la MRC de La Mitis, que le rôle de perception des taxes des TNO de La Mitis pour l'exercice financier 2025 est déposé et est à la disposition des personnes intéressées, qui peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Avis est également donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti selon l'article 1007 du *Code municipal* et 503 de la *Loi sur les cités et les villes* et que ces derniers seront payables en tout ou en parties, selon ce qui est prévu au règlement RÉG364-2024.

Donné à Mont-Joli ce 22 janvier 2025

Martin Normand
Directeur général par intérim